

ABONNEMENTS :

UN AN . . . 48 fr. Trois mois . . . 17 fr.
SIX MOIS . . . 24 . . . Un mois . . . 3 fr.

Les abonnements datent du 1^{er} et 15 du mois.



LA

PRESSE

INSERTIONS :

1 fr. 50 c. la petite ligne et 2 fr. la ligne de réclame.

Toutes les lettres doivent être énoncées.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARDIN.

Paris, 27 novembre.

Les journaux de la gauche qui représentent l'opinion Thiers-Barrot se prononcent aussi explicitement qu'ils le peuvent faire en faveur de la candidature de M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés. « Si nous en étions réduits à chercher un candidat dans les centres, c'est assurément celui que nous désignerions le premier, » disait hier le Siècle. La même déclaration est reproduite aujourd'hui par le Courrier français. Cette déclaration peut être considérée comme l'expression juste et sincère des sentiments de tout ce qu'il y a, dans les diverses oppositions qui siègent à la chambre, d'hommes jaloux de la dignité de la représentation nationale et de son prestige. Entre M. Sauzet, qui préside sans fermeté, qui ne sait pas même élever la complaisance ministérielle à la hauteur de la partialité politique, qui n'est un appui pour personne, parce que céder toujours ce n'est pas soutenir; entre M. Sauzet, qui n'est rien par lui-même, qui emplit le fauteuil sans l'occuper, et M. de Lamartine personnifiant la chambre, maintenant avec éclat et énergie l'esprit de ses prérogatives, la lettre de son réglemeut, élevant par sa parole le niveau du débat au-dessus des querelles de mots et des rivalités de personnes, et à la hauteur des questions de principes et d'intérêt public, modérant les partis, donnant ainsi à tous et à chacun un peu du désintéressement de ses convictions et de ses sentiments, quel député pourrait hésiter? Il ne restait à M. Sauzet qu'une chance de conserver la présidence: c'était le cas où M. Dufaure se serait présenté en concurrence de M. de Lamartine, parce qu'alors M. Sauzet s'offrait au ministère comme le moyen d'échapper à l'alternative d'un choix également décisif! Mais M. Dufaure, par des motifs d'une rare modestie, qui ne feront qu'augmenter l'estime que ses collègues ont pour son caractère et son talent, voulant demeurer à l'écart, la nomination de M. de Lamartine paraît certaine; elle est souhaitée et sera appuyée par tous ceux des 224 qui ont survécu à la grande lutte de 1830! Certes, en cette circonstance, MM. Guizot, Duchâtel, Villain et leurs amis ne voudront pas, cette fois, se séparer d'eux.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que M. de Lamartine a refusé l'ambassade de Vienne que le ministère du 29 octobre s'était empressé de lui offrir, et qu'il a déclaré hautement qu'il n'accepterait jamais d'autre ministère qu'un ministère politique, où la mission qu'il aurait à remplir serait assez importante à ses yeux pour lui faire surmonter le sentiment qui l'éloigne d'accepter aucune fonction, quelque élevée qu'elle soit, et surtout aucun traitement. En disant de M. de Lamartine que jamais la chambre des députés, si elle le nomme, n'aura en de président à la fois plus illustre et plus digne, comprenant plus libéralement les exigences diverses de cette haute position, la pensée que nous exprimons n'est pas une pensée qui nous soit personnelle: c'est celle de tout le monde, même celle de ses adversaires politiques. On a dit de l'hôtel de la présidence de la chambre des députés, alors qu'il était occupé par M. Dupin, que c'était l'hôtel-de-ville de la France; alors que M. de Lamartine y résidera, on pourra l'appeler non moins justement l'hôtel-de-ville de l'Europe, car ce sera certainement le lieu où se réunira tout ce qu'il y a de renommé en Europe dans la politique, dans les lettres, dans les sciences et dans les arts.

Donnez à la chambre des députés un président qui, pour la faire souvenir qu'elle est une grande assemblée sur laquelle tous les peuples ont les yeux fixés, n'ait pas besoin d'agiter incessamment sa sonnette, et beaucoup de petites intrigues n'osent plus se former dans l'ombre, et beaucoup de passions cupides et tracassières qui font obstacle à tout auront honte d'elles-mêmes! Vous verrez l'esprit de corps gagner en force tout ce que le sentiment individuel perdra en activité. La majorité acquerra de la considération, la minorité, de la puissance. Le ministère aura des ennemis plus redoutables, mais aussi des amis plus sûrs. Tout le

monde enfin gagnera à une nomination qui satisfera la fierté nationale: c'est pourquoi nous l'appuyons de tous nos vœux. La coalition qui a ébranlé le pouvoir jusque dans ses fondemens, mis au 12 mai l'ordre en péril, et au 1^{er} mars la paix en question, ne se fût jamais formée si notre voix, si nos instances pressantes et réitérées avaient été entendues, si en décembre 1837 le ministère du 15 avril, il le pouvait, il le devait! avait résolu de porter M. Guizot à la présidence de la chambre élective, et fait du succès de cette candidature une condition de sa propre existence.

Cette faute commise par le ministère du 15 avril servira-t-elle de leçon au ministère du 29 octobre? Nous aimons à l'espérer, bien qu'il soit sans exemple en France que l'expérience ait jamais porté des fruits.

Nous avons annoncé hier qu'une révolution venait d'éclater à Genève. Nos lecteurs n'y auront peut-être pas pris garde, et c'est pourquoi nous venons aujourd'hui arrêter un instant leur attention sur ce point.

Cette révolution en miniature, accomplie dans ce décillionième de république, présente quelques caractères particuliers qu'il est bon de saisir au passage. Il faut qu'on sache que Genève jouissait de l'administration la plus simple et la plus paternelle qui fût au monde. Là, peu ou point de places rétribuées: c'était le beau idéal du gouvernement à bon marché. Ajoutons bien vite que ce pouvoir valait beaucoup plus qu'il ne coûtait, ce qui n'est pas l'ordinaire des gouvernements gratuits. Les Genevois avaient de la liberté, de l'ordre, de la bien-être, de la bonne administration pour rien ou presque rien. Cela tenait à ce que les hommes riches et éclairés du canton s'honoraient d'employer leurs loisirs à gérer les intérêts et à accroître l'aisance de leurs concitoyens. La plupart des postes politiques et administratifs étaient occupés par eux, et, pour les remplir dignement, ils ne demandaient pas un florin au budget de la république. Tout l'argent qui, ailleurs, est consacré à payer des appointemens aux fonctionnaires, recevait à Genève une destination plus directement utile: on l'employait en améliorations matérielles et morales.

Or, c'est ce grand bien qui a été la principale cause de tout le mal, et nous prions qu'on remarque ceci comme une des singularités que nous signalions en commençant. En effet, partout autour de nous, ce dont se plaignent le plus les promoteurs des idées radicales, c'est la cherté de notre appareil gouvernemental. Le chiffre élevé du budget, le chiffre croissant des salaires accordés aux agens du pouvoir, la voracité des fonctionnaires, la pompe aspirante de l'impôt, voilà le thème que l'éloquence du parti réformiste aime à détrempier tous les jours avec les sueurs du peuple. A Genève, c'est tout le contraire: ce qui irritait surtout les radicaux genevois, c'était de voir les places que la république pouvait offrir purement honorifiques. L'esprit républicain s'accoutume assez des honneurs; mais il lui faut quelque chose avec. Il n'est pas fort pour les fonctions gratuites. Et cela s'explique. Peu riches en général, remuans parce qu'ils ne trouvent pas dans le présent de ressources suffisantes, les radicaux demandent aux emplois publics, non pas précisément de la dignité et du relief, mais une profession, mais une industrie qui les fasse vivre. C'est ainsi que, chez nous, la logique républicaine a inventé le salaire pour les représentans du pays. C'est ainsi que, sous la Convention, par extension du même principe, par application de la même nécessité, on en était venu à payer, non seulement les membres de la représentation nationale, mais encore le public, hommes et femmes, qui allait flâner dans les tribunes sous prétexte d'applaudir aux harangues patriotiques.

A Genève, comme partout, il y a des avocats sans cause, il y a tout une race de gens qui, n'ayant pu ni su se faire une position indépendante, seraient bien aises de louer leurs services à l'Etat. Mais

le moyen, s'il vous plaît, quand l'Etat a la mauvaise habitude de ne pas payer les services qu'on lui rend! Ce système de gouvernement ne pouvait paraître qu'abominable aux républicains du lac de Genève. Ils l'ont donc traité d'aristocratique, et ils l'ont jeté à bas. L'affaire a été conduite par un ancien journaliste, espèce de Jocrande politique qui a longtemps parcouru le monde, et qu'on a vu de toutes parts, écrire et prêcher au hasard. Faute d'avoir réussi à soutenir à Paris une feuille révolutionnaire, et d'avoir donné en 1830 à la France une constitution de sa façon, il était retourné en Suisse, et voilà ce qu'elle a gagné à ce retour!

Maintenant, grâce à ce revirement, la république de Genève, qui vivait tranquille et heureuse sur le bord de son beau lac, va se trouver dotée d'une Constituante, du suffrage universel, de tribuns littéralement sans-culottes, de fonctionnaires affamés, en un mot de tous les agrémens qui sont l'apanage de la démagogie souveraine. Nous verrons ce qu'elle pensera de ce régime-là dans quelques années. Ou nous nous trompons fort, ou elle regrettera amèrement d'avoir renversé son gouvernement patriarcal, d'avoir voulu être autre chose dans ce monde qu'une petite république célèbre par ses beaux sites et ses fromages blancs.

LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER (1).

L'exécution immédiate, par les mains de l'état, d'un réseau complet de chemins de fer constitue un changement complet de politique, équivalant à une modification radicale dans les principes qui dirigent depuis dix ans notre gouvernement. Cette assertion, qui peut paraître singulière au premier aspect, est cependant d'une exactitude rigoureuse; non pas que le fait isolé de l'existence d'une voie de transport, quelque importance d'ailleurs qu'on lui suppose, puisse changer la face de l'Europe. Mais telle est la masse d'intérêts qui touchent les chemins de fer dans leur ensemble, telle est la force d'impulsion qu'ils possèdent, que leur mise en activité amènera infailliblement la prompte solution des questions nouvelles dont nous recuons depuis dix ans l'examen.

Aujourd'hui que la paix est définitivement affermie, on trouve encore des hommes assez insensés pour demander le maintien des armemens. Dans le cours de la session dernière, et par transaction entre le système pacifique et le système guerrier, on avait inventé la paix armée, état bâtard, dans lequel les forces et les ressources de la France s'épuisaient sans gloire comme sans profit. L'opposition ne se tenait cependant pas pour satisfaite; les 500,000 hommes qui, de l'aven du ministère, suffisaient pleinement aux exigences de notre attitude vis à vis de l'Europe, lui paraissaient d'une insuffisance humiliante. Mais enfin, entre la gauche et le gouvernement, la dissidence n'était qu'une question de chiffre. L'une comme l'autre mesurait la dignité de la France au nombre de ses régimens et de ses vaisseaux. La discussion d'un projet de loi sur les chemins de fer va couper court aux équivoques, rendre les termes-moyens inacceptables. La réduction de l'armée pouvant seule assurer le libre développement des travaux publics, chacun devra faire sa profession de foi, exposer comment il comprend la grandeur, la dignité, les moyens d'influence des états modernes; il faudra se prononcer nettement entre le système d'intimidation à l'extérieur et le système de persuasion, entre la vieille politique de la paix onéreuse et la politique nouvelle de la paix féconde.

Bien plus, une fois sur ce terrain, il sera naturel d'examiner si nous ne procédons pas avec trop de hâte à la multiplication du nombre de nos places fortes, si quelques-unes d'entre elles ne pourraient pas être remplacées, ou tout au moins provisoirement suppléées par des voies de communication, faire, en un mot, l'étude des modifica-

(1) Voyez la Presse du 21 novembre.

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DE

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

Louise de Chauilleu à Rénée de Maucombe.

Octobre.

Hier, à deux heures, je suis allée me promener aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne par une de ces journées d'automne comme nous en avons tant admirées sur les bords de la Loire. J'ai donc enfin vu Paris! L'aspect de la place Louis XV est vraiment beau, mais de ce beau que créent les hommes. J'étais bien mise, mélancolique quoique bien disposée à rire, la figure calme sous un charmant chapeau, et les bras croisés. Je n'ai pas recueilli le moindre sourire, je n'ai pas fait rester un seul pauvre petit jeune homme hébété sur ses jambes, personne ne s'est retourné pour me voir, et cependant la voiture allait avec un lentement en harmonie avec ma pose. Je me trompe! Un duc charmant qui passait à brusquement retourné son cheval. Cet homme qui, pour le public, a sauvé mes vanités, était mon père, dont l'orgueil, me dit-il, venait d'être agréablement flatté. J'ai rencontré ma mère, qui m'a du bout du doigt envoyé un petit salut qui ressemblait à un baiser.

Ma Griffith, qui ne se défait de personne, regardait à tort et à travers. Selon mon idée, une jeune personne doit toujours savoir où elle pose son regard. J'étais furieuse. Un homme a très sérieusement examiné ma voiture, sans faire attention à moi. Ce flatteur était probablement un carrossier. Je me suis trompée dans l'évaluation de mes forces. La beauté, ce rare privilège que Dieu seul donne, est donc plus commune à Paris que je ne le pensais? Des minaudières ont été gracieusement saluées. A des visages empourprés, les hommes se sont dit: « La voilà! » Ma mère a été prodigieusement admirée. Cette énigme à un mot, et je le chercherai. Les hommes, ma chère, m'ont paru généralement très laids. Ceux qui sont beaux nous ressemblent en mal. Je ne sais quel fatal génie a inventé leur costume; il est surprenant de gaucherie quand on le compare à celui

des siècles précédens; il est sans éclat, sans couleur, ni poésie; il ne s'adresse ni aux sens, ni à l'esprit, ni à l'œil, et il doit être incommode, il est sans ampleur, écroulé. Le chapeau surtout m'a frappée; c'est un tronçon de colonne, il ne prend point la forme de la tête; il est, m'a-t-on dit, plus facile de faire une révolution que de rendre les chapeaux gracieux. La bravoure, en France, recule devant un feutre rond, et faute de courage pendant un jour, on reste ridiculement coiffé pendant toute la vie. Et l'on dit les Français légers! Les hommes sont d'ailleurs parfaitement horribles, de quelque manière qu'ils se coiffent. Je n'ai vu que des visages fatigués et durs, où il n'y a ni calme ni tranquillité; les lignes sont heurtées et les rides annoncent des ambitions trompées, des vanités malheureuses. Un beau front est rare. « Ah! voilà les Parisiens! disais-je à miss Griffith. — Des hommes bien aimables et bien spirituels, m'a-t-elle répondu. Je me suis tue. Une fille de trente-six ans a bien de l'indulgence au fond du cœur.

Le soir, je suis allée au bal, et m'y suis tenue aux côtés de ma mère, qui m'a donné le bras avec un dévouement bien récompensé. Les honneurs étaient pour elle, j'ai été le prétexte des plus agréables flatteries. Elle a eu le talent de me faire danser avec des imbéciles qui m'ont tous parlé de la chaise comme si j'eusse été gelée, et de la beauté du bal comme si j'étais aveugle. Aucun n'a manqué de s'exclamer sur une chose étrange, inouïe, extraordinaire, singulière, bizarre, c'est de m'y voir pour la première fois. Ma toilette, qui me ravissait dans mon salon blanc et or où je paradais toute seule, était à peine remarquable au milieu des parures merveilleuses de la plupart des femmes. Chacune d'elles avait ses fidèles; elles s'observaient toutes du coin de l'œil; plusieurs brillaient d'une beauté triomphante comme était ma mère. Au bal, une jeune personne ne compte pas, elle y est une machine à danser. Les hommes, à de rares exceptions près, ne sont pas mieux là qu'aux Champs-Élysées. Ils sont usés; leurs traits sont sans caractère, ou plutôt ils ont tous le même caractère. Ces mines fières et vigoureuses que nos ancêtres ont dans leurs portraits, eux qui joignaient à la force physique la force morale, n'existent plus. Cependant il s'est trouvé dans cette assemblée un homme d'un grand talent qui tranchait sur la masse par la beauté de sa figure; mais il ne m'a pas causé la sensation vive qu'il devait communiquer. Je ne connais pas ses œuvres, et il n'est pas gentilhomme. Quels que soient le génie et les qualités d'un bourgeois ou d'un homme anobli, je n'ai pas dans le sang une seule goutte pour eux. D'ailleurs, je l'ai trouvé si fort occupé de lui, si peu des autres, qu'il m'a fait penser que nous devons être des choses et non des êtres pour ces grands chasseurs d'idées. Quand les hommes de talent aiment, ils ne doivent plus écrire, ou ils n'aiment pas. Il y a quelque chose dans leur cervelle qui passe avant la femme qu'ils ont choisie; il m'a semblé voir cela dans la tournure de cet homme, qui est, dit-on, professeur, parleur, auteur, et que l'ambition rend serviteur de toute grandeur.

J'ai pris mon parti sur-le-champ: j'ai trouvé très indigne de moi d'en

vouloir au monde de mon peu de succès, et je me suis mise à danser sans aucun souci. J'ai d'ailleurs trouvé du plaisir à la danse. J'ai entendu force commérages sans piquant sur des gens inconnus; mais peut-être est-il nécessaire de savoir beaucoup de choses que j'ignore pour les comprendre, car j'ai vu la plupart des femmes et des hommes prenant un très vil plaisir à dire ou à entendre certaines phrases. Le monde offre énormément d'énigmes dont le mot paraît difficile à trouver. Il y a des intrigues multipliées. J'ai des yeux assez perçans et l'ouïe fine; quant à l'entendement, vous le connaissez, mademoiselle de Maucombe.

Je suis revenue lasse et heureuse de cette lassitude. J'ai très naïvement exprimé l'état où je me trouvais à ma mère en compagnie de qui j'étais, et qui m'a dit de ne confier ces sortes de choses qu'à elle.

— Ma chère petite, m'a-t-elle ajouté, le bon goût est autant dans la connaissance des choses qu'on doit faire, que dans celle de ce qu'on dit!

Sa recommandation m'a fait comprendre les sensations sur lesquelles nous devons garder le silence avec tout le monde, et j'ai mesuré d'un coup d'œil le vaste champ des dissimulations. Je puis t'assurer, ma mignonne, que nous ferions alors dans ce monde sans franchise, avec l'ironie de notre innocence, deux petites commères passablement éveillé. Combien d'instructions dans un doigt posé sur les lèvres, dans un mot, dans un regard! Je suis devenue excessivement timide en un moment. Eh quoi! ne pouvoir exprimer l'innocent bonheur, si naturel, causé par la danse? Ouais! fis-je en moi-même, que sera-ce donc de nos sentimens? Je me suis couchée triste. Je sens encore vivement l'atteinte de ce premier choc de ma nature franche et gaie avec les dures lois du monde. Voilà déjà de ma laine blanche laissée aux buissons de la route. Adieu, biche blanche!

V.

Rénée de Maucombe à Louise de Chauilleu.

Combien ta lettre m'a émue! émue surtout par la comparaison de nos destinées. Dans quel monde brillant tu vas vivre! dans quelle paisible retraite acheverai-je mon obscure carrière? Quinze jours après mon arrivée au château de Maucombe, duquel je t'ai trop parlé pour t'en parler encore, et où j'ai retrouvé ma chambre à peu près dans l'état où je l'avais laissée, mais d'où j'ai pu comprendre le sublime paysage de la vallée de Géménos, qu'enfant je regardais sans y rien voir, mon père et ma mère, accompagnés de mes deux frères, m'ont mené dîner chez un de nos voisins, un vieux monsieur de l'Estorade, gentilhomme devenu très riche comme on devient riche en province, par les soins de l'avarice. Ce vieillard n'avait pu soustraire son fleuve à la rapacité du sieur de Buona-part. Après l'avoir sauvé de la conscription, il avait été forcé de l'envoyer à l'armée, en 1813, en qualité de garde d'honneur. Depuis Leipsick, le vieux baron de l'Estorade n'en avait plus eu de nouvelles. M. de Montriveau, que M. de l'Estorade alla voir en 1814, lui affirma l'avoir vu prendre par les Russes. Mme de l'Estorade mourut de chagrin en faisant faire

(1) Voir la Presse des 26 et 27 novembre. La reproduction de cet ouvrage ne peut avoir lieu sans le double consentement simultané de l'auteur et de M. Hippolyte Souverain, éditeur.

tions apportées par les chemins de fer dans la stratégie moderne. Il faudra surtout se demander s'il ne serait pas sage de répartir sur un plus grand nombre d'années les crédits alloués pour la fortification de Paris. La précipitation révolutionnaire avec laquelle on procède à ce travail contraste péniblement avec le calme dont jouit à cette heure le monde entier.

La première conséquence du vote d'un réseau complet de chemins de fer sera donc la réaction de l'opinion publique en faveur des travaux productifs, la réduction du contingent de l'armée au chiffre nécessaire par les besoins du service intérieur; mais ce chiffre est encore considérable; et l'armée réduite à 300,000 hommes impose des sacrifices étendus au trésor. D'un autre côté, il n'est pas de grande ligne qui n'ait son importance stratégique, qui ne traverse plusieurs places fortes. Pour éviter toute contestation entre le génie civil et le génie militaire, les travaux à exécuter dans le ressort des fortresses seront confiés au département de la guerre; mais alors pourquoi n'entreprendrait-on pas ce principe, pourquoi ne mettrait-on pas à profit les connaissances pratiques du corps du génie pour remédier à l'insuffisance du personnel des ponts et chaussées? Pourquoi ne pas utiliser l'expérience que les troupes ont acquise dans leur coopération aux travaux de la fortification de Paris? Pourquoi, enfin, ne pas confier au patriotisme infatigable de l'armée l'exécution de plusieurs lieues de chemins de fer, tant du côté des frontières que dans le département de la Seine? Ces pensées viendraient à tous les esprits, ces paroles seraient dans toutes les bouches, et amèneraient l'étude sérieuse et pratique de cette question si contradictoirement résolue par nos économistes: peut-on et comment peut-on appliquer avec avantage l'armée à l'exécution des travaux publics?

Avec le concours de toutes les forces utiles du pays, et quelle que soit d'ailleurs l'économie apportée dans la conduite des travaux, nos chemins de fer exigeront une dépense considérable en peu d'années. Cette dépense ne saurait justement être mise à la charge de la génération présente, être prélevée sur le budget, d'ailleurs en déficit. Il faudra faire un appel aux capitalistes, et consacrer un principe d'économie publique méconnu jusqu'à ce jour, à savoir: qu'un gouvernement ne saurait jamais trop user du crédit quand il trouve de l'argent à bon marché, et que cet argent doit recevoir une destination utile. Un emprunt ne nuit à un emprunt ultérieur qu'autant qu'il est mal employé, car ce n'est pas sur le chiffre de la dette existante, mais seulement sur la situation de la place, sur l'abondance des capitaux que les banquiers règlent leurs prétentions. L'état améliore donc sa position future d'emprunteur chaque fois qu'il accroît la richesse du pays par la création de travaux productifs nouveaux. De ce point de vue l'on peut dire que les emprunts consacrés au développement de la prospérité publique relèvent le crédit des gouvernements qui les contractent. Ils ont de plus cet immense résultat d'affermir le pouvoir, de donner à l'ordre de nouvelles garanties.

Personne n'a jamais été tenté de blâmer l'industriel qui, dans les années prospères, accepte des dépôts pour donner plus d'extension à son commerce et se mettre en garde contre les catastrophes à venir. Pourquoi refuserait-on la même faculté au gouvernement, cette grande association financière, commerciale, manufacturière, qui gère la fortune publique sous la surveillance des chambres, de la presse, et au profit de la société?

Jusqu'ici les états n'ont emprunté que dans les années de crise, pour élever des fortifications, entretenir des armées, construire des monuments inutiles; ils agissaient alors à l'exemple des dissipateurs, qui paient à un taux usuraire l'argent avec lequel ils prétendent se créer de nouvelles charges. Cette manière de faire appartient essentiellement à la politique du passé. Désormais la dette publique devra moins servir à pallier les déficits du budget qu'à les prévenir.

Le jour où ces principes domineraient dans les conseils du roi, le jour où tous les efforts du gouvernement tendraient ostensiblement à fertiliser les années de paix, personne ne sera plus tenté de le considérer comme un ennemi, de lui garrotter les pieds et les mains, il deviendra pour tous, de l'aveu de tous, ce qu'il doit être, le gérant fidèle des intérêts de la communauté.

On ne pourra donner simultanément une part égale de chemins de fer à toutes les parties du territoire, certains départements, soit en raison de leur situation particulière, soit par suite de la configuration de leur sol, attendront longtemps encore les bienfaits de cette invention. Ce sera une raison de plus pour perfectionner l'ensemble de nos canaux, de nos rivières, pour rendre une bonne loi sur les tarifs

de péage, de manière à accroître autant que possible l'effet utile de notre réseau navigable.

Cet ensemble de mesures imprimera à toutes les industries, à l'industrie métallurgique par dessus tout, une activité jusqu'alors inconnue. Les demandes de mécaniciens habiles, soit pour le travail des ateliers, soit pour la construction et la réparation des machines, soit même pour la conduite des locomotives, se multiplieront et appelleront la sollicitude des chambres sur une question trop négligée, malgré les louables efforts de quelques excellents esprits. Je veux parler de l'enseignement professionnel. Notre système d'éducation est vicieux; nous en acquérons chaque jour la preuve. Nos collègues lancent chaque année sur le pavé des villes des milliers de demi-savants qui croient déroger en maniant l'outil, et qui, incapables de se créer une position aisée, s'attaquent aux fortunes que d'autres ont péniblement et loyalement acquises. Dans une société organisée pour le travail, il y a quelque chose de plus urgent que de faire des parleurs et des aspirants à l'Académie des belles-lettres. En Allemagne, on ne trouve pas de ville industrielle qui n'ait plusieurs écoles dans lesquelles la jeunesse peut, à divers degrés, se familiariser avec l'étude du dessin géométrique, du calcul, de la mécanique et avec leurs applications usuelles; ce sont là des institutions dont nous pourrions d'autant mieux doter le pays, que nous possédons déjà des modèles à Châlons et dans quelques autres villes. Il ne faut que vouloir.

Les chemins de fer existeront à peine depuis quelques années, que les peuples appelés à mieux se connaître, à mieux apprécier leurs sentiments mutuels, se sentent attirés les uns vers les autres et ne songeront plus à se faire la guerre. Mais cette alliance ne restera pas purement sentimentale: les relations journalières engendreront bientôt les rapports d'intérêt, et au milieu du transvasement continu des masses d'un pays dans l'autre, les entraves douanières apparaîtront plus vexatoires, plus intolérables à tous les yeux; en même temps la contrebande, trouvant mille moyens nouveaux de se produire, les droits exagérés et les prohibitions deviendront illusoire. Les alliances douanières, ces doubles victoires dans lesquelles il y a des palmes pour les deux partis, ces triomphes de la raison et du droit sur le privilège, apparaîtront aussitôt avec un degré nouveau de popularité. Le perfectionnement des routes a fait peu à peu tomber toutes les barrières fiscales qui séparaient les provinces d'un même royaume; qui sait si les chemins de fer ne portent pas dans leur sein le germe de la liberté commerciale pour tous les peuples du continent européen?

Enfin, il est une dernière mesure qui n'est peut-être pas la conséquence forcée de la mise en exploitation des chemins de fer, mais qui s'alliera à merveille avec ce service.

L'exploitation des chemins de fer exigera une petite armée de fonctionnaires et d'ouvriers. Les fonctionnaires organisés en corps ont aujourd'hui une caisse de pensions et retraites qui leur assure une existence supportable dans leurs vieux jours. Les ouvriers font un service pénible, qui demande une ponctualité, une attention soutenues, et qui n'est pas toujours exempt de périls, et cependant, après qu'ils ont épuisé leurs forces au service d'une société, ils se trouvent voués à la misère ou à la mendicité pendant leur vieillesse.

Déjà à plusieurs reprises, l'attention des gouvernements avait été attirée sur une classe particulière de travailleurs, les ouvriers des mines. Deux fois Napoléon essaya sans succès d'organiser à leur profit des caisses de secours; ses efforts furent paralysés par les mauvais vouloir des sociétés d'exploitants.

En faisant un fonds commun, de légères retenues sur les salaires et d'une rente annuelle prélevée sur les revenus de l'exploitation, il deviendrait facile d'assurer aux travailleurs zélés, devenus infirmes, du pain pendant le reste de leur vie. Cette perspective doublerait leur émulation, assurerait la régularité de leur conduite et établirait un premier lien entre le pouvoir et les classes qui vivent du travail de leurs mains.

Il faut se hâter de mettre fin à cette lutte de tous les instants entre le besoin et la probité, à cette inquiétude de l'avenir, qui pervertit si vite des hommes chaque jour exposés aux inspirations sauvages de la faim, il faut affranchir les classes laborieuses de la plus cruelle des servitudes: le dénuement dans l'infirmité; il faut organiser le travail.

En résumé: les chemins de fer doivent modifier profondément les allures de la vieille politique, ils mettent à l'ordre du jour la plupart des problèmes sociaux dont notre intérêt bien entendu commande l'examen, ils offrent un terrain sur lequel peuvent se rencontrer les hommes honnêtes et intelligents de tous les partis, ils tendent à effacer les mille nuances d'opinion qui se sont fait jour dans

la chambre élective et à les fondre en deux grandes fractions bien tranchées, celle des représentants du passé et celle des organes de l'avenir.

C'est de ce point de vue qu'il est exact de préciser la politique nouvelle de la paix, en la nommant LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER.

EDMOND TREISSERENC.

Bulletin de l'étranger.

Correspondance générale. — Les armemens maritimes continuent en Angleterre. Tous les bâtimens de guerre doivent avoir des équipages complets pour le cas d'hostilités soudaines.

Les lettres pittoresques du jeune duc de Cornouailles prince de Galles sont prêtes et vont être publiées.

Les dames de Dublin ont formé une association ayant pour but d'encourager l'industrie irlandaise et de souscrire au profit de la révocation de l'Union.

M. O'Connell a annoncé dans une assemblée qu'il adresserait une pétition à la reine pour demander que lord Grey et lord Elliot fussent renvoyés de l'Irlande. Il a en même temps répondu en ces termes au *Morning-Chronicle*, qui l'avait accusé d'effrayer la puissance de l'Angleterre en condamnant Espartero:

« J'ai dénoncé le vil et méprisable Espartero, l'un des plus acharnés ennemis de la liberté civile et religieuse, le fondateur d'un despotisme militaire, et l'homme qui a embrassé les plus détestables principes des jacobins français contre la religion. Je lui fais un crime à ce méprisable d'avoir recherché l'assistance de la populace la plus brutale et la plus sanguinaire du monde entier, la populace de Madrid, et d'avoir consenti à sacrifier, pour complaire à cette canaille, deux braves jeunes gens pour qui le conseil de guerre avait jugé que dix années de réclusion étaient un châtiment suffisant. Cet homme se disait l'ami de la liberté, et il était l'ennemi le plus acharné de toute religion. »

— La *Gazette de Madrid* somme Rafael Sanchez Torrés, gentilhomme de la chambre, et le duc de San-Carlos, de se présenter devant leurs juges, comme impliqués dans l'affaire du 7.

Le fiscal, dans la première audience du procès des 42 officiers de la garde, a conclu à la peine de mort contre les douze prévenus.

Un écrit de Bilbao que trois dames viennent d'être conduites en prison, Mme Buet, Mme Basterreche et la sœur de José de Vildosola, pour n'avoir pas payé l'amende de leurs frères et de leurs maris. Une députation s'est rendue auprès du régent pour demander une réduction de la contribution forcée dont a été gravée la ville. Elle demandera également la levée de l'état de siège et la suspension des instances ouvertes contre plus de vingt personnes. Les mesures rigoureuses adoptées contre la ville après six mois de guerre achèvent de la ruiner.

Un décret, sous la date de Saragosse, 20 novembre, convoque les *cortés* pour le 26.

Le régent était encore à Saragosse le 20 novembre. Ce jour-là, il a passé une revue et visité divers établissemens à l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'Isabelle II. Espartero devait, dit-on, partir le 21, mais pour Madrid, sans aller à Barcelone.

Une lettre de Vittoria nous annonce le retour du général Alcalá en cette ville, où était attendu Zurbano qui, disait-on, ne conservait pas le commandement militaire de Bilbao.

— Voici le texte du décret relatif à la constituante voté par le conseil d'état et le conseil représentatif de Genève, réunis le 22 en assemblée extraordinaire:

« Art. 1^{er}. La constitution actuelle sera révisée par une assemblée constituante nommée par tous les citoyens. »

« Art. 2. Le conseil d'état proposera au conseil représentatif, dans quinze jours au plus tard, un projet de loi sur le mode de nomination de l'assemblée constituante. Ce projet sera délibéré et voté dans la forme des lois ordinaires. »

« Art. 3. L'assemblée constituante sera convoquée dans la quinzaine qui suivra l'adoption de cette loi. »

« Art. 4. La constitution, qui aura été votée par l'assemblée constituante, sera soumise à l'acceptation des citoyens. »

— On écrit de B-yrouth, 29 octobre:

« Sous prétexte de discuter la question des impositions, qui depuis l'occupation des Anglo-Turcs est toujours à l'ordre du jour, les Druses de Der-el-Kamar demandaient qu'on laissât venir dans cette ville un assez grand nombre de leurs cheiks et princes, suivis chacun d'une cinquantaine d'hommes. Les chrétiens s'y refusaient, lorsque tout à coup une masse de Druses surgit de tous les côtés et tombèrent sur des vieillards, des femmes, des enfans, des ouvriers qui travaillaient tranquillement dans leurs boutiques, et en firent une boucherie. »

« Les chrétiens de Der-el-Kamar se défendirent avec quelque gloire, mais non avec succès. Surpris au milieu de leurs paisibles occupations, ils ne furent pas en mesure de repousser et de disperser leurs assassins; écrasés par le nombre, en proie au désordre et à la confusion d'une attaque inopinée, victimes d'une trahison abominable, ils cédèrent, et les Druses, après avoir massacré beaucoup de chrétiens et incendié leurs habitations, cernèrent la ville et en demeurèrent les maîtres. »

d'inutiles recherches en Russie. Le baron, vieillard très chrétien, pratiquait cette belle vertu théologique que nous cultivions à Blois: l'Espérance! elle lui faisait voir son fils en rêve, et il accumulait ses revenus pour ce fils; il prenait soin des arts de ce fils dans les successions qui lui venaient de la femme de l'Estorade. Personne n'avait le courage de plaisanter ce vieillard. J'ai fini par deviner que le retour inespéré de ce fils était la cause du sien. Qui nous eût dit que pendant les courses vagabondes de notre pègre, mon futur cheminait lentement à pied à travers la Russie, la Pologne et l'Allemagne; sa mauvaise destinée n'a cessé qu'à B-rin, où le ministre français lui a facilité son retour en France. M. de l'Estorade le père, petit gentilhomme de Provence riche d'environ dix mille livres de rentes, n'a pas un nom assez européen pour qu'on s'intéressât au chevalier de l'Estorade, dont le nom sentait singulièrement son aventurier.

Douze mille livres, produit annuel des biens de Mme de l'Estorade, accumulés avec les économies paternelles, lisaient au pauvre garde-d'honneur une fortune considérable en Provence, quelque chose comme deux cent cinquante mille livres, outre ses biens au soleil. Le bonhomme l'Estorade avait acheté, la veille du jour où il devait revoir le chevalier, un beau domaine mal administré, où il se proposait de planter dix mille mûriers qu'il élevait exprès dans sa pépinière, en prévoyant cette acquisition. Le baron, en retrouvant son fils, n'a plus eu qu'une pensée, celle de le marier, et de le marier à une jeune fille noble. Mon père et ma mère ont partagé pour mon compte la pensée de leur voisin, dès que le vieillard leur eût annoncé son intention de prendre Rénée de Maucombe, sans dot, et de lui reconnaître au contrat toute la somme qui doit revenir à ladite Rénée dans leurs successions. Mon frère cadet, Jean de Maucombe, a, dès sa majorité, reconnu avoir reçu de ses parens un avancement d'hoirie équivalent au tiers de l'héritage. Voilà comment les familles nobles de la Provence éludent l'infâme code civil du sieur de Buonaparte, qui fera mettre au couvent avant de filles nobles qu'il en a fait marier. La noblesse française est, d'après le peu que j'ai entendu dire à ce sujet, très divisée sur ces graves matières.

Ce dîner, ma chère mignonne, était une entrevue entre ta biche et l'exilé. Procédons par ordre. Les gens du comte de Maucombe se sont revêtus de leurs vieilles livrées gaionnées, de leurs chapeaux bordés, le cocher a pris ses grandes bottes à chaudron, nous avons tenu cinq dans le vieux carrosse, et nous sommes arrivés en toute majesté, vers deux heures pour dîner à trois, à la bastide où demeure le baron de l'Estorade. Le beau-père n'a point de château, mais une simple maison de campagne, située au pied d'une de nos collines, au débouché de notre belle vallée dont l'orgueil est certes le vieux castel de Maucombe. Cette bastide est une bastide: quatre murailles de cailloux revêtues d'un ciment jaunâtre, couvertes de tuiles creuses d'un beau rouge. Les toits plient sous le poids de cette briqueterie. Les fenêtres sont percées au travers sans aucune symétrie, elles ont des volets énor-

mes peints en jaune. Le jardin qui entoure cette habitation est un jardin de Provence, entouré de petits murs, bâtis en gros cailloux ronds mis par couches, et où le génie du masquin éclate dans la manière dont il les dispose alternativement inclinés ou debout sur leur hauteur: la couche de boue qui les recouvre tombe par places. La tournure domaniale de cette bastide vient d'une grille, à l'entrée, sur le chemin. On a longtemps pleuré pour avoir cette grille, elle est si maigre qu'elle m'a rappelé la sœur Angélique. La maison a un perron en pierre, et la porte est décorée d'un auvent que ne voudrait pas un paysan de la Loire pour son élégante maison en pierre blanche, à toiture bleue où rit le soleil. Le jardin, les alentours sont horriblement poudreux, les arbres sont brûlés. On voit que, depuis longtemps, la vie du baron consiste à se lever, se coucher et se relever le lendemain sans nul souci que celui d'entasser son sur soi. Il mange ce que mangent ses deux domestiques, qui sont un garçon provençal et la vieille femme de chambre de sa femme. Les pièces ont peu de mobilier. Cependant la maison de l'Estorade n'était mise en frais, elle avait vidé ses armoires, convoqué le ban et l'arrière ban de ses serfs pour ce dîner qui nous a été servi dans une vieille argenterie noire et bosselée.

L'exilé, ma chère mignonne, est comme la grille, bien maigre! Il est râlé, il a souffert, il est taciturne. A trente-sept ans, il a l'air d'en avoir cinquante. L'ébène de ses ex-beaux cheveux de jeune homme est mélangé de blanc comme l'aile d'une allouette. Ses beaux yeux bleus sont caves, il est un peu sourd, ce qui le fait ressembler au chevalier de la Triste Figure; néanmoins, j'ai consenti gracieusement à devenir madame de l'Estorade, à me laisser doter de deux cent cinquante mille livres; mais à la condition expresse d'être maîtresse d'arranger la bastide et d'y faire un parc. J'ai formellement exigé de mon père de me concéder une partie d'eau qui peut venir de Maucombe ici. Dans un mois, je serai madame de l'Estorade, car j'ai plu, ma chère. Après les neiges de la Sibérie, un homme est très disposé à trouver du mérite à ces yeux noirs qui, disais-tu, faisaient mûrir les fruits que je regardais. Louis de l'Estorade paraît excessivement heureux d'épouser la belle Rénée de Maucombe, tel est le glorieux surnom de ton amie. Pendant que tu t'apprêtes à moissonner les joies de la plus vaste existence, celle d'une demoiselle de Chaulieu dans ce grand Paris où tu régneras, ta pauvre biche, cette fille du désert, est tombée, de l'empyrée où nous nous élevions, dans les réalités vulgaires d'une destinée simple comme une paquerette. Oui, je me suis juré à moi-même de consoler ce jeune homme sans jeunesse, qui a passé du giron maternel à celui de la guerre, et des joies de sa bastide aux glaces et aux travaux de la Sibérie.

L'uniformité de mes jours à venir sera variée par les humbles plaisirs de la campagne. Je continuerai l'oasis de la vallée de Gémenos autour de ma maison, qui sera majestueusement ombragée de beaux arbres. J'aurai des gazons toujours verts en Provence, je ferai monter mon parc jusque sur la colline, je placerai sur le point le plus élevé quelque joli kiosque d'ou-

mes yeux pourront voir peut-être la brillante Méditerranée. L'orange, le citronnier, les plus riches productions de la botanique embelliront ma retraite. J'y serai mère de famille. Une poésie naturelle, destructible nous environnera. En restant fidèle à mes devoirs, aucun malheur n'est à redouter. Mes sentimens chrétiens sont partagés par mon beau-père et par le chevalier de l'Estorade. Ah! mignonne, j'aperçois la vie comme un de ces grands chemins de France, unis et doux, ombragés d'arbres éternels. Il n'y aura pas deux Buonaparte en ce siècle: je pourrai garder mes enfans si j'en ai, les élever, en faire des hommes, je jouirai par eux. Si tu ne manques pas à ta destinée, toi qui seras la femme de quelque puissant de la terre, les enfans de la Rénée auront une active protection. Adieu donc, pour moi du moins, les romans et les situations bizarres dont nous nous faisons les héros. Je sais déjà par avance l'histoire de ma vie: ma vie sera traversée par les grands événemens de la dentition de messieurs de l'Estorade, par leur nourriture, par les dégâts qu'ils feront dans mes masais et dans ma personne. Leur broder des bonnets, être aimée et admirée par un pauvre homme souffreteux, à l'entrée de la vallée de Gémenos, voilà mes plaisirs.

Peut-être un jour, la campagnarde ira-t-elle habiter Marseille pendant l'hiver; mais alors, elle n'apparaîtrait encore que sur le théâtre étroit de la province, dont les coulisses ne sont point périlleuses. Je n'aurais rien à redouter, pas même une de ces admirations qui peuvent nous rendre fiers. Nous nous intéresserons beaucoup aux vers à soie pour lesquels nous aurons des feuilles de mûrier à vendre. Nous connaîtrons les étranges vicissitudes de la vie provençale et les tempêtes d'un ménage sans querelle possible: M. de l'Estorade annonce l'intention formelle de se laisser conduire par sa femme. Or, comme je ne ferai rien pour l'entretenir dans cette sagesse, il est probable qu'il y persistera. Tu seras, ma chère Louise, la partie romanesque de mon existence. Aussi raconte-moi bien tes aventures, peins-moi les bals, les fêtes? dis-moi bien comment tu t'habilles, quelles fleurs couronnent tes beaux cheveux blonds, et les paroles des hommes et leurs flegons. Tu seras deux à écouter, à danser; à sentir le bout de tes doigts pressés. Je voudrais bien m'amuser à Paris, pendant que tu seras mère de famille à la Crampade, tel est le nom de notre bastide. Pauvre homme qui croit épouser une seule femme. S'apercevra-t-il qu'elles sont deux? Je commence à dire des folies. Comme je ne puis plus en faire que dans notre correspondance, je m'arrête. Adieu, mignonne.

P. S. J'ouvre ta troisième lettre. Ma chère, je puis disposer d'environ mille livres: emploie-les moi donc en jolies choses qui ne se trouveront point dans les environs, ni même à Marseille. En courant pour toi-même, pense à ta recluse de la Crampade. Songe que, ni d'un côté ni de l'autre, les grands parens n'ont à Paris des gens de goût pour leurs acquisitions. Je répondrai plus tard à cette lettre.

(La suite à demain.)

DE BALZAC

Depuis, on s'est battu, assassiné, égorgé. Des couvens ont été pillés et incendiés; des maisons, des villages entiers ont péri par les flammes. L'incendie est un moyen de destruction également employé par les deux partis. Abou-Samra, chef chrétien, d'une audace et d'un courage éprouvés, a incendié presque une province entière, habitée en grande partie par les Druses: c'est la province de Chouf. C'est une guerre de destruction et d'extermination.

Le patriarche a d'abord publié que tout chrétien en état de porter les armes serait excommunié s'il ne marchait pas contre l'ennemi commun, et, ensuite, pour exciter encore plus les populations chrétiennes du Liban, il a fait fermer les églises et publier qu'elles ne seraient rouvertes que quand les Druses seraient anéantis. Aussi les chrétiens du Liban, tous d'autant plus attachés à leur croyance religieuse qu'ils sont moins éclairés, sont-ils animés de la plus sainte rage.

Depuis quelque temps les Turcs de Beyrouth parlent de tomber à l'improviste sur les chrétiens et de les égorgés. Ils ont eu déjà plusieurs conciliabules, et tous les soirs on les voit armés dans les bazars. Cette nuit, les chrétiens et les Européens ont eu une chaude alarme. Nous avons appris ce matin qu'hier au soir était le moment marqué pour l'exécution de leur terrible projet. On assure que quelques autorités européennes, averties à temps, sont allées faire des représentations énergiques au chef suprême Selim-Pacha.

Le Courrier français prétend que l'Autriche, alarmée de l'agitation qui règne en Serbie et en Bulgarie, a manifesté l'intention de vouloir occuper la forteresse de Belgrade. Quand le Courrier français nous indiquera la source où il a puisé cette nouvelle, nous prendrons la peine d'en démontrer l'inexactitude. En attendant, nous pouvons assurer que les prétendus troubles dans les provinces turques-servites sont beaucoup moins alarmants que les journaux le disent.

Actes officiels.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — M. Nousseilles recteur de l'académie de Bordeaux, est appelé au rectorat de Toulouse; — M. Tardivel passe du rectorat de Poitiers à celui de Bordeaux; — M. Delalleau, inspecteur de l'académie d'Orléans, est nommé recteur de l'académie de Poitiers; — M. Magin, professeur d'histoire au collège Rollin, est nommé inspecteur de l'académie d'Orléans.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — La section du contentieux du conseil d'état a donné aujourd'hui son avis sur le conflit élevé entre le trésor et la liste civile, au sujet d'un règlement de compte qui date de plusieurs années. Elle a décidé en faveur de la liste civile. Si nous sommes bien informés, dit le *Moniteur parisien*, la décision aurait été prise à la majorité de vingt voix contre cinq.

M. de Salvandy et toutes les personnes composant l'ambassade de France en Espagne, partiront après-demain pour Madrid.

L'ouverture de la conférence des avocats est ajournée au samedi 4 décembre. La séance sera ouverte à une heure précise par le discours de M. Marie, bâtonnier. M. Jossau prononcera ensuite l'éloge de M. Tripiet, M. Tencille celui de M. Proudhon.

La première réunion de la commission nommée par le ministre de l'intérieur pour faire son rapport sur le concours du monument de Napoléon, aura lieu mardi prochain, 30, au palais des Beaux-Arts.

Le public sera admis à visiter les peintures de M. Paul Delaroche, dans l'amphithéâtre de l'Ecole royale des Beaux-Arts, de dix à trois heures, tous les jours, excepté le lundi, à partir du 4 décembre prochain.

C'est par erreur qu'on a annoncé la mort de Mme la comtesse Dupont, veuve du lieutenant-général de ce nom. C'est Mme la comtesse Dupont, sa belle-fille, qui vient d'être enlevée à sa famille.

Hier matin, les habitans d'une maison au Marais ont été surpris de voir que le concierge, ordinairement fort matinal, n'avait pas encore ouvert sa porte. Ils l'appellèrent, mais ne recevant pas de réponse, ils entrèrent dans sa loge et trouvèrent ce malheureux mort par des circonstances vraiment singulières. Il était dans l'habitude de se servir de braise, et en se couchant il avait eu l'imprudence de laisser un réchaud allumé; se sentant incommodé, il aurait essayé de se lever; mais manquant déjà de force, il prit le cordon de sa porte afin de s'aider; dans les efforts qu'il fit, ce cordon s'enroula on ne sait comment autour de son cou, et ses jambes venant à s'affaïsser sous lui il resta ainsi suspendu, de sorte que la strangulation aidant à l'asphyxie, il a dû succomber bientôt à ce double genre de mort.

DEPARTEMENTS. — DROME. — Valence. — La chambre du conseil du tribunal de cette ville a décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre la brochure que M. de l'orme a publiée à propos du recensement, et que le parquet avait fait saisir.

GIROUDE. — Bordeaux. — On annonce la faillite d'un armateur de cette ville.

LOIR-ET-CHER. — Blois. — Le Courrier de Loir-et-Cher a reçu citation à comparaitre, le 5 décembre, devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir contrevenu à l'article 10 de la loi de septembre en rendant compte d'un procès pour outrage.

INDRE. — Châteauroux. — Dans la nuit du 18 au 19 de ce mois, un incendie a éclaté à la manufacture de draps de M. Muret de Bort, située dans un faubourg de Châteauroux. Cet accident n'a heureusement occasionné que des pertes insignifiantes.

LOIRE. — Saint-Etienne. — La police correctionnelle de cette ville doit s'occuper d'une affaire qui intéresse tous les fabricans d'armes. M. J. L..., armurier, est poursuivi pour avoir fabriqué des pistolets dits de poche, expédiés à l'étranger et saisis à la douane.

Colonies françaises. — ALGERIE. — Oran, 9 novembre. — Les troupes qui n'ont pu entrer dans la colonne de 6.000 hommes que le général de Lamoricière va conduire à Mascara, parties de Mostaganem le 7, sont arrivées, le 9, par la route de Macla. Cette petite colonne, commandée par le maréchal de camp Levasseur, se compose de chasseurs des 12 bataillons destinés pour Mascara, de tout le 2^e escadron d'Afrique, d'une partie des spahis et de la cavalerie du général Mustapha.

Les douais sont très contents de la dernière campagne; ils ont butiné, et ils assurent que la fraction des leurs qui est chez Abd-el-Kader attend qu'un moment favorable pour se rallier à la famille.

On embarque pour Mostaganem une grande quantité d'effets. La route et le quai de Mers-el-Kabir sont encombrés de ballots, charrettes, etc.; on remarque partout une grande activité.

Étranger. — ANGLETERRE. — Londres, 25 novembre. — Toute la ligne télégraphique de Londres à Douvres sera ouverte dans quelques jours.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PAU.

AFFAIRE DE MM. ARZAC, GASC ET ROALDÈS, EX-MAIRE ET ADJOINTS PROVISOIRES DE TOULOUSE.

A deux heures l'audience est ouverte. On procède à l'appel des témoins à charge et à décharge.

M. Rambalère, procureur du roi, a requis la lecture de l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de Pau, qui a renvoyé devant la justice correctionnelle MM. Arzac, Gasc et Roaldès, maire et adjoints provisoires de la ville de Toulouse, inculpés du délit prévu par l'art. 197 du code pénal.

Le greffier donne d'abord et ensuite lecture de cette ordonnance: 1^o de l'ordonnance qui a dissout le conseil municipal de la ville de Toulouse; 2^o de l'arrêt de M. le commissaire extraordinaire Maurice Duval, qui désigne pour les fonctions municipales provisoires MM. le général Lejeune, Astre, de la Rigaudière, Léon Ducos; 3^o de la protestation de MM. Arzac, Gasc et Roaldès, portant sur ce que l'ordonnance qui dissolvait le conseil municipal ne fixait pas l'époque de sa réélection.

Les témoins, qui sont MM. le général Lejeune, maire provisoire de Toulouse, de La Rigaudière et Astre, adjoints provisoires, de Larrade, Gremillet, Labadie et Second, commissaires de police, Depin, imprimeur, tous demeurant à Toulouse, déposent des faits déjà connus pour lesquels les prévenus sont traduits devant le tribunal, et que nous résumons.

On se rappelle qu'à la suite des troubles qui éclatèrent à Toulouse dans le courant du mois de juillet, une ordonnance royale datée du 24 prononça la dissolution du conseil municipal de cette ville.

En vertu de cette ordonnance, M. Maurice Duval nomma le 30 une mairie provisoire, composée de MM. le baron Lejeune, Ducos, Astre et Larigaudière. L'arrêt fut signifié le même jour à MM. Arzac, Gasc et Roaldès, qui

d'abord parurent disposés à s'y soumettre et prirent même des mesures pour en faire opérer la publication.

Les membres de la nouvelle mairie provisoire étaient convenus d'aller prendre possession de leurs fonctions à huit heures du soir. Dans l'intervalle qui s'écoula, MM. Arzac, Gasc et Roaldès, s'étant aperçus que l'ordonnance ne faisait pas mention de la convocation des électeurs pour nommer un nouveau conseil municipal, revinrent dans leur cabinet du Capitole, se revêtirent des insignes municipaux, et rédigèrent une protestation qu'ils signèrent, en qualité de maire et d'adjoints provisoires, sur le registre de correspondance de la mairie.

Les membres de la mairie provisoire s'étant rendus à huit heures au Capitole, on leur donna lecture et remise de la protestation.

Ils durent se retirer dans une pièce voisine et attendre qu'il eût été référé de cet incident auprès de M. Maurice Duval. Puis des pourparlers s'établirent entre la nouvelle et l'ancienne administration. Enfin celle-ci céda, à 11 heures du soir, à M. le commissaire du gouvernement une lettre dans laquelle elle persiste à protester contre l'ordonnance royale qui l'a dissoute.

C'est à la suite de cette lettre que MM. Arzac, Gasc et Roaldès quittèrent leurs écharpes et sortirent de la mairie sans qu'il fût nécessaire d'employer à leur égard aucune espèce de violence.

Après l'interrogatoire des prévenus, M. Rambalère, procureur du roi, soutient la prévention dans un réquisitoire fort étendu que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

M. JOLY commence la défense des prévenus. Sa plaidoirie non achevée est renvoyée à l'audience de demain.

L'audience est levée à quatre heures.

ASSOCIATION ILLICITE. — Pierre Mignotte, ouvrier cordonnier, âgé de vingt-un ans, est accusé d'avoir fait partie d'une association illicite et de détention de poudre, cartouches et munitions de guerre. M. le président Durantin lui demande d'où lui proviennent les objets saisis chez lui. — R. De mon père; je les garde comme un souvenir et un héritage. — D. Vous êtes communiste? — R. Oui, si la communauté doit faire le bonheur du peuple. — D. Qu'entendez-vous par le bonheur du peuple? — R. J'entends que tous les ouvriers travailleraient, et qu'il n'y en aurait pas qui regorgeraient, tandis que les autres manquent de tout. — D. Vous travaillez au Journal du Peuple? — R. Oui, j'en étais un des porteurs.

Sur les conclusions de M. l'avocat du roi, Maynard de Franc, et malgré la plaidoirie de M. Leroyer, le tribunal condamne Mignotte à treize mois de prison, 50 fr. d'amende envers le Trésor, et 5,000 fr. d'amende envers l'administration des contributions indirectes.

Modes.

A MADAME C. DE B.

Depuis mon dernier bulletin j'ai reçu une lettre anonyme de Saint-Maur-les-Fossés. N'avez-vous pas raison de dire l'autre jour que c'est une tâche grave et sujette à toutes sortes d'inconvéniens que d'écrire la mode? On me demande de quelle manière se portent les manches. J'ai été m'enquérir de ce renseignement auprès de Mme Houat, couturière d'un haut mérite qui, depuis quelques temps, de retour de Saint-Petersbourg où on voulait la garder de force, s'est établie dans la Cité des Italiens, et Mme Houat m'a répondu: — Les manches ne se font ni trop étroites ni trop larges; tantôt on les porte plates du haut en bas avec un corsage également plat; d'autres fois elles font sautoir sur l'épaule, bouffant au coude et sont étroites à partir de l'avant-bras; le corsage est alors plus ou moins enjolié ou drapé; enfin les femmes qui n'admettent ni la manche rigoureusement plate, ni la manche bouffante, ont le coude garni de jockeys ou d'amadis. — La manche, a ajouté Mme Houat, se taille suivant la physionomie, l'âge, les habitudes de la personne que l'on habilie; et pourvu que l'on n'invente rien qui ressemble au passé, on est toujours sûr de bien faire.

Mais la première condition pour faire une robe, est d'avoir de l'étoffe, et le choix des étoffes n'est pas moins important que la coupe des manches. C'est donc chez Thiébaud-Guichard qu'il faut aller admirer les tissus nouveaux, les velours glacés, les damas, les pékins, mille merveilles, en fin, des premières fabriques lyonnaises, dont les magasins des Italiens sont devenus l'aristocratique entrepôt. Il est certain que MM. Thiébaud-Guichard, qui ont placé leur maison, dès son ouverture, au rang des premiers établissemens de Paris, n'épargnent rien pour rendre durable la vogue, qui les a pris sous son fortuné patronage.

La robe achetée chez Thiébaud-Guichard et faite par Mme Houat, se garnit quelquefois de fourrures, et dans ce cas, pour ne point déroger d'une maison à l'autre, Dragisewicz-Dolly est le fournisseur auquel on doit donner la préférence; dans la spécialité des fourrures, je ne sais vraiment rien de plus coquet et de mieux assorti que son magasin de la rue Saint-Honoré, 325. Ajoutez que chez Dragisewicz-Dolly toutes les marchandises sont marquées en chiffres, ce qui interdit au marchand la faculté si agréable de surfaire.

Comme je ne doute pas qu'à Saint-Maur-les-Fossés, il y ait avec les mamans, les jeunes personnes et les veuves qui s'habillent, de petites filles qui méritent d'être habillées, je recommanderai aux tendres mères de l'endroit les costumes de Mme Grenet-Melcion; cette dame qui a beaucoup de goût et l'instinct des affaires, a fondé, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, une maison spécialement destinée aux toilettes des petites filles, et de ne pas en vérité rien de plus coquet, de plus gracieux, de plus léger, de plus frais et de moins cher que les costumes de M. Grenet-Melcion. — Tout à l'heure en parlant des veuves, je me suis souvenu des magasins de deuil de Marty et c'est ici le cas de jeter quelques fleurs de rhétorique sur le Sarcophage. Marty a terminé ses assortimens d'hiver, et bourgeoises ou nobles dames du Faubourg-Saint-Germain, la foule ne cesse de remplir sa maison de la rue de Bussy.

Pour compléter ma réponse aux lions et aux lionnes anonymes de Saint-Maur-les-Fossés, il me reste à parler des modes de Mme Huguenet-Le Jay qui font loi dans notre société élégante. Les chapeaux de couleur sont décidément adoptés; on met des plumes de couleur ou des rubans de couleur sur un chapeau noir et les nuances les moins usitées jadis sont maintenant ordinaires. Mme Huguenet-Le Jay fait de délicieux chapeaux en velours sombre garnis de plumes ombrées; les capotes froncées en velours d'Ecosse avec trois têtes de plumes d'autruche sont une des dernières nouveautés de cette modiste qui comprend si bien la distinction et la grâce. — Aux lions, je donnerai l'adresse d'Eppenetter qui, depuis quelques mois, a rendu de si notables services à son art. Eppenetter nous ménage avec un tact parfait la transition aux modes de Louis XV; il a inventé un habit en velours à un seul rang de boutons et doublé de satin, qui rappelle les plus beaux jours de la régence; et comme il est présumable que le cardinal Dubois ne portait pas de bretelles, Eppenetter vient de découvrir une forme de pantalon qui va merveilleusement sans l'aide de cet ennuyeux accessoire.

Mme Huguenet-Le Jay n'épargne ni les fleurs ni les plumes dans ses modes; mais ce qu'elle emploie à profusion et ce qu'on n'a jamais tant porté que depuis les premiers froids, ce sont les voilettes de dentelle, et les plus belles, sans contredit, les plus riches, proviennent du dépôt de la rue du Dauphin. La voilette, on le sait, déborde de quelques doigts la passe du chapeau, laissant voir le haut de la figure à travers ses fines et gracieuses arabesques, et les deux bouts se nouent sous le menton. Nulle part ailleurs dans Paris on ne trouve un choix aussi considérable de voilettes de tout prix qu'au dépôt de la rue du Dauphin. La spécialité de ce dépôt est la dentelle noire pour volans, voilettes, écharpes, fichus, ce qui n'empêche pas qu'on y trouve des imitations de tous ces articles, en sorte que l'on a le choix entre une voilette de dentelle de 100 fr. et une imitation de 30 fr., et de même pour les volans et les écharpes. — A propos d'écharpes, j'en ai vu de fort belles aux magasins si habilement réorganisés et agrandis de la *Fille mal gardée*. Les affaires de cette maison, en ce moment surtout où nous ne sommes plus séparés que par quelques semaines du premier jour de l'an, se multiplient outre mesure. Les magasins de la *Fille mal gardée*, magnifiquement fournis d'étoffes, de tissus, d'articles de lingerie et de ménage, manquaient au quartier commerçant et industriel de la Monnaie.

La maison de commission Giroud-de-Gand a fait depuis quinze jours de nombreux et splendides envois dans les départemens et à l'étranger. On avait demandé de Rome plusieurs toilettes de ville et de bal dont le choix avait été abandonné au goût de M. Giroud-de-Gand. M. Giroud-de-Gand, que ses affaires mettent en rapport avec nos sommités commerciales, a fait emplette de ses étoffes au *Minaret*, et c'est au *Minaret* encore qu'il en a confié la confection, c'est à dire que pour les robes ainsi achevées et faites chez M. Poignée, le fond valait la forme. M. Giroud-de-Gand a également envoyé à Berlin un des plus admirables cachemires du *Minaret*, à côté duquel étaient soigneusement empaqués dans la même caisse, un burquois garni de fourrures et plusieurs manchons en cygne, chefs d'œuvre de Gon. Personne n'ignore que les articles confectionnés de ce fourreur ont un cachet de distinction et de noblesse qui leur est propre. A moins d'être enveloppé dans un cachemire du *Minaret*, on n'oserait pas sortir de l'Opéra ou des Italiens sans une pelisse ou une pélerine enrichies de fourrures de Gon, et très souvent même il arrive que l'un n'empêche pas l'autre.

La maison de commission Giroud-de-Gand a encore expédié avant-hier, dans un château de la Bretagne, au comte de L..., jeune lion qui s'est retiré du café de Paris et du Jockey-Club, et qui va se marier, tout son costume de noces, coupé, je n'ai pas besoin de le dire, par les ciseaux souverains d'Humann. — Pour l'église, il a un pantalon demi-collant, un habit noir à larges basques et un gilet de piqué blanc coupé droit et s'arrondissant en biais sur la poitrine; — pour le bal, un pantalon noir collant, des bas de soie, un habit bleu-sombre avec des boutons de métal uni et un gilet de soie richement broché de fleurs de soie et d'or; — pour la ville, plusieurs redingotes qu'Humann fait à un ou deux rangs de boutons, suivant l'heure de la journée à laquelle on les porte, et un nombre infini de pantalons de toutes les formes et de toutes les nuances. — A ces modes aristocratiques d'Humann sont joints une multitude d'objets de toilette choisis chez Després, rue Richelieu, 97: des gants, des cravates, des foulards, des chemises; en un mot, ces mille petits riens dont l'omission d'un seul empêche d'être un homme comme il faut. Després est breveté de la reine, et il a une fabrique de gants digue à elle seule de faire sa réputation.

Une caisse particulièrement recommandée aux Messageries était celle qui renfermait des bronzes et des objets d'art achetés chez M. de Braux-d'Anglure; il y avait son *Latour-d'Auvergne* dont tout le monde parle; son *Philibert-Emmanuel*, chef-d'œuvre de Marochetti; le groupe charmant de la *Cause d'un ange*, des animaux de Fratin, et en général presque tous les modèles dont M. de Braux d'Anglure a acheté la propriété et qu'en conséquence on ne trouve que chez lui. M. le comte de L... espère avec ces bronzes relever la monotonie des vastes salles de son manoir breton.

Spectacles du 25 novembre.

- 7 h. *1/2 OPÉRA. — La Muette.
- 7 h. *1/2 FRANÇAIS. — Le Bourgeois de Gand, Georges Dandin.
- 7 h. *1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde, la Dame Blanche.
- 6 h. 1/2 ODÉON. — Crispin, Claire, Don Juan.
- 6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Oubés, l'Ingénu de Paris, l'Avoué, les Cabinets.
- 6 h. *1/2 GYMNASSE. — La Douairière, Caliste, la Carotte, le Capitaine de vaisseau.
- 7 h. *1/2 VARIÉTÉS. — Le Chevalier de Saint-Georges, les Abeilles.
- 6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Marquise de Prentinaille, la Maîtresse de langues, le Caporal, chansonnettes, un Scandale.
- 5 h. 1/2 PORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, la Cheminée, Richard, l'Assassin.
- 6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La Femme du Voisin, la Régaillette, Gaspar, les Pupilles.

Bourses, Halles et Marchés.

Le 5 0/0 était un peu en hausse avant la bourse; on traitait à 80 50 et 32 1/2. Au parquet, ces cours se sont à peu près maintenus pour l'ouverture et même pendant un certain espace de temps durant lequel le mouvement est resté incertain; mais ensuite quelques ventes l'ont fait se prononcer en baisse, et la clôture, après une perte graduelle de 15 c., a eu lieu à 80 35 au parquet, et 32 1/2 dans la coulisse, où la rente était d'abord montée à 37 1/2. L'emprunt et le 5 0/0 finissent encore aujourd'hui comme hier; l'emprunt belge comme jeudi (102 1/2); les ducats en hausse de 65 c. sur leurs cours de mercredi; Saint-Germain, de 1 fr. 25 sur celui d'hier (745). Les autres valeurs sans affaires à terme.

Au comptant, fermement: COMME PRÉCÉDEMMENT: 4 0/0 (101 80), banque de France (5490), emprunt St-Germain (1183), obligations de la rive droite (1010), rive gauche (201 25), Strasbourg (228 75), Rouen (452 50), Orléans non libéré (480), de libéré (485), caisse hypothécaire (762 50), papita Lafitte (1050), emprunt romain (102), dette active (25), de différée (12 1/4), anc. différés (5 1/4), 5 0/0 belge 1850 (101 5/4), lots d'Autriche (560).

EN HAUSSE: De 15 c., 5 0/0 et emprunt 1841; de 5 c., 5 0/0; de 50 c., ducats; de 5 fr., Haiti (640); de 1/4 0/0, dette passive (5 1/2); de 1/8, 5 0/0 belge 1840 (101 5/8); de 1/2, 5 0/0 portugais nouveau (27 1/2).

EN BAISSE: De 2 fr. 50 c., obligations de la ville (1297 50), banque belge (787 50); de 5 fr., gros Lafitte (5070); de 55 fr., tissus Maberly (500). N. B. Bons du trésor, 6 mois d'échéance, à 5 5/8 0/0.

FORMES PUBLIQUES.	1 ^{er} COURS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	D ^{er} COURS.	CHGT. PRÉC.	PRIMES.—Su du m.	Flu prochain.
5 0/0 J. d'oct.	116 85	116 45	116 35	116 45	116 35	dit. 1 000 ..	200 ..
5 0/0 J. de sept.	116 50	116 35	116 50	116 50	116 50	dit. 500 ..	117 20
5 0/0 J. de juil.	116 50	116 35	116 50	116 50	116 50	dit. 100 ..	117 20
22 juil.	116 50	116 35	116 50	116 50	116 50	dit. 100 ..	117 20
Emp. 1841	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2
5 0/0 J. de juil.	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2
5 0/0 J. de sept.	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2
5 0/0 J. de oct.	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2
5 0/0 J. de nov.	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2
5 0/0 J. de déc.	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	dit. 100 ..	102 1/2

REPORTS: D'un compt. à fin du mois, 3 1/2 0/0; — D'un mois à l'autre, 2 1/2 0/0; — D'un compt. à fin du mois, 5 1/2 0/0; — D'un mois à l'autre, 4 1/2 0/0.

CHANGES, 3 mois. — Amsterdam, papier, ...; argent, 250 1/2. — Hambourg, ...; papier, ...; argent, ...; Londres, papier, ...; argent, ...; Vienne, papier, ...; argent, ...

MARCHANDISES. — Huile colza: disponible, 130 à ...; courant du mois, 132 à ...; décembre, 133 à ...; 4 premiers mois 1842, 135 à ...; 4 derniers, 138 à ...

LIÈGE. — Colza, 122 à ...; huile de poisson, 102 50 à ...; lin, 98 50 à ...; cameline, ... à ...; chanvre, ... à ...; Sans expéditions.

LYON. — Colza disponible et courant du mois, 141 à ...; décembre, 150 à ...; 4 premiers mois 1842, 142 à ...

Saint-Peter. — Nonpeller: disponible et courant du mois, 64 à ...; décembre et fin janv. 1842, 64 à ...; juillet et août, 65 à ...; 6 derniers mois, 68 à ...

SAVON. — Disponible, 1^{er} sorte 3 0/0 à 120 fr. les 100 kil.; vieux, 6 à 5 0/0 à 120 fr.; ordure, ... à ...

HALLE AUX GRAINS. — 21 novembre. — FARINES, les 100 kilogrammes. 1^{re} qté, 61 à 63; — 2^e qté, 58 à 60; — 3^e qté, 42 à 45; — 4^e qté, 29 à 30; — Arrivages, 2,161. — Venies, 1,516. — Restant, 8,436.

Cours moyen du jour, 50 fr. 32 c.; — de la taxe, 60 fr. 51 c.

GRAINS (Pect.): froment, 18 à 21; seigle, 8 55 à 9 35; orge, 8 65 à 9 35; avoine, 7 30 à 9 35; sarrasin, ... à ...

MARCHÉS AUX FOURRAGES du 25 novembre. Foin, Luzerne, Trèfle, Pailles de blé, de seigle, d'avoine.

HALLE AUX VEAUX. — Amenés. Vendus. Poids moyen. Le kil. NOVEMBRE 21, 1.2, 101, 65 kil. 1 fr. 75 à 1 fr. 40

VACHES GRASSES. — Paris, place aux Vieux, 26 novembre. Il a été amené 6 vaches, dont sur pied 4; vendues, 62, de 1 fr. 95 à 2 fr. 80 le kil.

HALLE AUX VIANDES, 27 novembre. Bœuf, Veau, Mouton, Porc fr. d'un gros. Amené et vendu au poids: 34,375 K. 9,255 K. 4,971 K. 45,016 K.

HALLE AUX CUIRES, 21 novembre. Quoique la demande se soutienne et que les prix restent diuement plutôt qu'ils n'augmentent, les cours restent comme vendr. d'hier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. DÉCLARATION DE FAILLITE. — Du 25 novembre 1841. — Le sieur CHAUSSARD, bijoutier, rue Sai te-AVO 2, 53, Juge comm. N. Lamalle; synd. prov. M. Magnier, rue Tai Doy, 14.

Librairie, beaux-arts et musique.

La nouvelle édition grand format de la Géographie universelle, par Malte-Brun, que publie le libraire Furne, obtient un brillant succès.

— La Chronique en est à son 5^e numéro et l'on dirait qu'elle a dix ans d'existence. C'est que réellement elle a dépassé toutes les limites possibles du bon marché, et qu'il y a dans ses pages: luxe, élégance, causticité, appréciation élevée des hommes et des choses et délicieuses causeries de boulevard.

riense et complète, confiée à l'un de nos jeunes écrivains les plus distingués, — de plus et outre son répertoire habituel, une physiologie tout entière, celle du LION, depuis si longtemps attendue par le monde élégant.

Commerce et industrie.

On annonce, dans ce moment, une vente qui ne peut manquer d'attirer l'attention du public; c'est celle qui aura lieu, par cessation de commerce, du lundi 6 au vendredi 10 décembre, dans les magasins de M. L. Ravrio, fabricant de bronzes, rue des Filles-Saint-Thomas, 19, à côté de la Bourse, de toutes les marchandises qu'ils renferment.

tion qui sera faite du tout, les deux jours qui précéderont l'ouverture de la vente, les 4 et 5 décembre.

Avis divers.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Paris, Meudon, Sèvres et Versailles (rive gauche) sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 25 décembre, à 3 heures précises, dans la salle de concert de H. Herz, rue de la Victoire, 38, à l'effet d'entendre le rapport de la commission nommée par l'assemblée générale du 25 octobre dernier et, en conséquence dudit rapport, on arrêtera le mode de réalisation des projets de fusion avec la Compagnie de la rive droite soumis à ladite assemblée, ou prendre toutes autres délibérations intéressant l'existence sociale.

29^e ANNÉE DES COURS ENCYCLOPÉDIQUES DE M. COLART, 12 bis, rue de l'Arcade, et rue St-Dominique. — GRAMMAIRE ET LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, COSMOGRAPHIE, LANGUES ÉTRANGÈRES ARTS D'AGRÈMENT. — OUVRAGES: Hist. de France, 2^e éd., 75 gr. sur acier; Histoire de France et d'Angl., comp. 2^e éd., 7 tabl. synopt. France, Anglet., Allem., Rome, etc. — Tabl. rés. de Grammaire. (5772)

FURNE et Co, édit. de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. THIERS, de l'HISTOIRE DE NAPOLEON, par M. DE NORVINS, illustrée par RAFFET, etc., rue St-André-des-Arts, 55, à Paris

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE MALTE-BRUN.

DESCRIPTION DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE. — CINQUIÈME ÉDITION, revue, corrigée, mise dans un nouvel ordre, et AUGMENTÉE de TOUTES LES NOUVELLES DÉCOUVERTES, par M. J.-J.-N. HUOT. — SIX VOLUMES grand in-8^o, sur Jésus vélin superfine, ornés de SOIXANTE MAGNIFIQUES VUES des PRINCIPAUX VILLES DE L'EUROPE, gravées sur acier. — (LA GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE complète coûtera SOIXANTE FRANCS.)

LA CHRONIQUE Revue Mensuelle.

Il paraît sous ce titre, le 1^{er} de chaque mois, un beau volume grand in-32, d'au moins 125 pages, illustré de charmantes vignettes gravées par PORRET, d'après Tony JOHANNOT, JANET-LANGE, etc. — Il contient: une Chronique Parisienne, une Chronique Provinciale, une Biographie, une Nouvelle, une Chronique Artistique, un ou plusieurs morceaux de Poésie, une Chronique Théâtrale, une Chronique Patricienne, un petit Courrier. — Le 1^{er} volume a paru le 1^{er} Octobre 1841.

Paroiss ou à paraître: Biographie de M. Metternich, V. Hugo, Guizot, Thiers, Molé, Lamartine, Soult, Berryer, Chateaubriand, Barante, Al. Dumas, Broglie, Vigny, Wellington, Peel, Palmerston, Espartero, etc.

CAPSULES de MOTHES BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

Une des plus belles inventions Pharmaceutiques de notre époque est sans contredit celle des CAPSULES DE MOTHES, préparées au BAUME DE COPAHU. Les vertus de ce précieux médicament sont trop connues et trop appréciées de tous les médecins, pour que nous les rappelions ici.

Abonnement: Paris et départements, un an, 12 fr.; six mois, 7 fr.; Étranger, un an, 14 fr. A partir du premier de chaque mois, à tous les Bureaux de Poste et de Messageries, de en envoyant, franco, un Mandat sur Paris, à l'Ordre de M. MAHOUEAU, Directeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 37, à Paris.

Le 5^e volume, de plus de 150 pages, contenant la biographie de V. HUGO et une physiologie tout entière, celle du LION, avec lithographie, vignettes, lettres ornées, etc., paraîtra le 1^{er} décembre.

CHEMISES GILETS, CALEÇONS Lami Housset 95 R. RICHELIEU

A CÉDER. Un joli FONDS de LINGÈRE très achalandé, situé dans un quartier très fréquenté, à louer, 1,300 fr., réduit à 700 par sous-location. Pour les renseignements, s'adresser à l'Office de Publicité, boulevard Montmartre, 9.

VENTES IMMOBILIÈRES.

Biens situés à Paris. Etude de M^e Hatin, notaire à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 17. A vendre pour entrer en possession de suite, UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE, située aux TERNES, près Paris, rue de l'Arcade, 4, avec grand jardin, terrains et dépendances. Sur les terrains il existe de vastes ateliers propres à recevoir toute espèce d'industries, et deux machines à vapeur, de la force de 25 chevaux chacune.

Etude de M^e Mirabel Chambaud, notaire à Paris, rue de Valenciennes, 34. Adjudication définitive, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Mirabel Chambaud, l'un d'eux, le mardi 7 décembre 1841, d'une petite maison, avec jardin, située à Paris, rue de Malte, n. 5, faubourg du Temple.

Etude de M^e Meunier, notaire à Paris, rue Coquillière, 27. Adjudication définitive sur licitation entre majeurs. En la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Meunier, le mardi 21 décembre 1841, heure de midi, d'une maison.

Etude de M^e Lacroix, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 51 bis. Adjudication sur licitation entre majeurs et mineurs, le mercredi 15 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, une heure de relevé, d'une grande et belle maison.

Etude de M^e Lacroix, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 51 bis. Adjudication sur licitation entre majeurs et mineurs, le mercredi 15 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, une heure de relevé, d'une grande et belle maison.

Adjudication définitive, chambre des notaires, par M^e Thiéac, le 28 décembre 1841, d'une maison, située à Paris, rue Neuve-Bourg-Saint-Jacques, n. 14, produit net, 4,300 fr. 11 c. Mise à prix, 115,000 fr. Une seule enchère adjugera.

Etude de M^e Legras, avoué, à Paris, rue Richelieu, n. 60. Adjudication, le mercredi 3 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre de ce tribunal, une heure de relevé, des immeubles ci-après, situés place de Valenciennes, n. 11, à Villiers-la-Garenne, commune de Neuilly-sur-Seine, arrondissement de Saint-Denis (Seine).

Etude de M^e Morand Guyot, avoué, à Paris, rue Saint-Benoît, n. 5. Vente sur publications volontaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, le 22 décembre 1841, une heure de relevé, de

Etude de M^e Morand Guyot, avoué, à Paris, rue Saint-Benoît, n. 5. Vente sur publications volontaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, le 22 décembre 1841, une heure de relevé, de

Etude de M^e Morand Guyot, avoué, à Paris, rue Saint-Benoît, n. 5. Vente sur publications volontaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, le 22 décembre 1841, une heure de relevé, de

Etude de M^e Morand Guyot, avoué, à Paris, rue Saint-Benoît, n. 5. Vente sur publications volontaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre, le 22 décembre 1841, une heure de relevé, de

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

Etude de M^e Falbray, avoué, rue de Louvois, n. 4. Adjudication définitive, sur licitation entre majeurs, le 2 décembre 1841, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevé, en deux lots.

pernay (Marne), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, enclos, pâtures, terres labourables, prés et bois, d'une contenance totale de 124 hectares 26 ares 67 centiares, et d'un revenu annuel de 2,630 fr. franc d'impôt et susceptible d'augmentation.

MAISON bourgeoise, située à Sézanne, place du Champ-Benoist, ayant entrée par une porte cochère, et consistant par bas en une antichambre, salle à manger, salon, quatre chambres à coucher, deux cuisines en alle sur la cour, et au premier étage en plusieurs appartements desservis par un large corridor; beau jardin avec serres, voiture et terrasse; basse-cour, écurie, etc.

grande Propriété, dite les Bruyères de Sévres (S et O). 9^e lot. — 2 hectares 19 ares 06 bols et bruyères; 19 ares 10 centiares de terrain avec une maison composée de trois bâtiments et d'une touraille; le tout tenant au chemin pavé de Verailles.

USINE A GAZ DE RESINE, avec constructions élevées sur le terrain, ensemble du matériel et de la clientèle en dépendant.

Etude de M^e Frérot, notaire à Sézanne (Marne). A vendre par adjudication en l'étude et par le ministère de M^e Frérot, notaire à Sézanne, le dimanche 5 décembre 1841, à midi, 1^{er} LA PROPRIÉTÉ DE MONTMITOU, située commune de Villeneuve-la-Lionne, canton d'Esternay, arrondissement d'Esternay.

GOITRES ET SCROFULES. Le Poudre de Seney-Bazière est le seul remède reconnu sans danger et efficace contre ces affections rebelles. L'Académie Royale de Médecine nomma deux commissions, composées chacune de huit membres, pour examiner cette préparation.

FABRIQUE DE TAPIS ET COUVERTURES. AUX MÉRISONS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 65. Grand choix de Moquettes dessinées riches et nouvelles; Auboussons ras et veloutés; tapis de Moquettes au-dessous du cours. Tapissiers pour meubles et portiers.

ON OFFRE 100 FR. PAR MOIS. Et la table, à un docteur médecin pour voyager avec un oculiste. — S'adresser de suite à M. S. D., rue Saint-Martin, 209, ou poste restante, à Paris. (5774)

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, titulaire en pharmacie, agrégé aux hôpitaux de la Ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, ancien du Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

A LOUER un grand Hôtel, richement meublé, avec beau jardin sur les Champs-Élysées. S'adresser à M^e Leroux, Notaire, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 14 (3471).

HOSPICES CIVILS DE PARIS. Adjudication, le samedi 15 décembre, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Administration des Hospices, rue Neuve-notre-Dame, n. 2, au rabais et sur soumissions cachetées qui seront déposées à l'avance.

LA TENUE DES LIVRES VITAL, Apprise seul, 10 fr.; d'écriture, 3 fr., passage Vivienne, 43, et chez les libr. COMPRESSES DÉSINFECTANTES DE LEPERDRIEL, Faubourg-Montmartre, n. 75, à Paris. Reçus les contre-écrits. (5780)